

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15030**

Intitulé

Auditeur en prévention technique de la malveillance et vidéo protection

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration - Direction générale de la police nationale (DGPN/DRCPN), Ministère de l'Intérieur - Direction générale de la gendarmerie nationale	Directeur de la formation de la police nationale, Commandant de l'école de gendarmerie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344n Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les principales activités des auditeurs en prévention technique de la malveillance et vidéo protection sont :

réaliser des audits de sûreté pour élaborer une stratégie globale de sécurisation d'un site

évaluer des études de sécurité et de sûreté publiques

conseiller techniquement dans le domaine de la prévention technique de la malveillance (PTM) et de la vidéoprotection (VP)

organiser un réseau en matière de prévention situationnelle.

Les principales capacités attestées sont:

Analyser une saisine, mener une étude du site, concevoir et rédiger une stratégie globale de sécurisation d'un site

Accompagner une ESSP, rapporter son examen devant la sous-commission départementale pour la sécurité publique et assurer le suivi des préconisations de l'ESSP

Conseiller les autorités hiérarchiques et fonctionnelles (DDSP, commandant de groupement), les partenaires publics et privés (élus locaux, administrés,...) et apporter son expertise à la commission départementale de vidéoprotection

Animer un réseau de partenaires dans le domaine de la PTM et VP

Manager une équipe de correspondants sûreté

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les auditeurs en prévention technique de la malveillance et vidéo protection se situent au niveau départemental, dans des unités de rattachement spécifiquement dédiées (ou non) à la prévention technique de la malveillance.

Type emplois accessibles :

Auditeur en prévention technique de la malveillance et vidéo protection

Responsable de sécurité

Chargé de sécurité

Conseiller en sécurité

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1704 : Management de la sécurité publique

K2502 : Management de sécurité privée

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Par la voie de la formation continue

réalisation, en groupe de travail, d'un audit de sûreté à partir d'une situation professionnelle reconstituée (cas concret) qui se déroule sur quatre jours en centre de formation et qui comprend trois phases:

1 - analyse de la saisine et constitution du dossier sur un plan technique et administratif (récupération des plans et vues aériennes, des statistiques, de l'organigramme de la société, de la saisine officielle,...)

2 - a) visite in situ et prise en compte des trois espaces (périphérie, périmétrie, volumes intérieurs) et de leurs interactions

b) approche systémique des différents paramètres (présence humaine, flux, contraintes réglementaires et fonctionnelles),

c) prise de notes et de photographies

3 - rédaction du dossier technique

Constitution, au cours de la période d'exercice professionnel en unité d'emploi de 18 mois (en continu ou discontinu) à compter de la fin du module « l'audit de sûreté », d'un dossier individuel d'activité décrivant et comportant :

- des exemples de réalisations d'audits portant sur des situations réelles de travail.

- des exemples d'ESSP traitées en situation réelle de travail

- les avis fournis à la sous-commission départementale pour la sécurité publique

- le visa du président de la commission départementale de vidéo protection.

- le visa du chef de service

- des exemples de conseils techniques dans le domaine de la PTM et de la VP,

- la description d'une formation dispensée au bénéfice des correspondants sûreté (CS) et la documentation relative à cette formation (plan de cours, documentation remise aux apprenants...)
- la description de l'articulation et de l'activité de son réseau de CS.

Par la voie de la validation des acquis de l'expérience :

Constitution d'un dossier de VAE décrivant des situations professionnelles réelles et démontrant la réalisation d'un audit de sûreté pour évaluer une stratégie globale de sécurisation d'un site

Entretien devant un jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président : Le Chef du cabinet partenariats opérationnels et conseiller technique auprès du DGPN ou son représentant Membres : 1 représentant de chaque direction (police et gendarmerie) 1 représentant de la préfecture de police 1 titulaire de la certification (Police ou gendarmerie) 1 représentant externe exerçant dans le domaine de la prévention situationnelle
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		Président : Le Chef du cabinet partenariats opérationnels et conseiller technique auprès du DGPN ou son représentant Membres : 1 représentant de chaque direction (police et gendarmerie) 1 représentant de la préfecture de police 1 titulaire de la certification (Police ou gendarmerie) 1 représentant externe exerçant dans le domaine de la prévention situationnelle.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Auditeur en prévention technique et vidéo" avec effet au 14 juin 2009 jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du libellé de la certification.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis le 14/06/2009, 165 titres certifiés d'auditeur en prévention technique de la malveillance et vidéo protection ont été délivrés.

L'ensemble des titulaires exerce des activités dans ce domaine.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Délégation au recrutement et à la formation Paris-Ile de France (DRF PARIS-IDF) - Centre régional de formation, plateau du Moulon, BP 41, 91192 Gif-sur-Yvette.

Unités d'emploi dépendant de l'administration de rattachement.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Loi 2002-1094 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002

Loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Décret 2007-1177 du 3 août 2007 pris pour application de l'article L 111-3-1 du code de l'urbanisme et relatif aux études de sécurité publique.

Décret 2011-324 du 24 mars 2011 relatif aux études de sécurité publique

Circulaire interministérielle NOR/INT/K/07/00103/C du 1er octobre 2007

Une instruction commune DGPN-DGGN du 17 janvier 2008.

Certification précédente : Auditeur en prévention technique et vidéo